

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE**

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #353-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2024**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que le conseil de la Municipalité de Saint-Damase a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026 à 19 h 30, au 18, avenue du Centenaire, le règlement numéro 353-2026 intitulé :

**« Règlement #353-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 337-2024 ».**

Ce règlement est en vigueur conformément à la loi.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-DAMASE,
CE 7^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026



Vanessa Caron, directrice générale
et greffière-trésorière, DMA